

MAIRIE DE GRIEGES
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
16 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme FILET Marie-Claude, M. BOUQUET Frédéric, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. DURAND Paul, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2025.

2. REVISION DU RIFSEEP

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 17 décembre 2024, relative à la réévaluation annuelle du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2025, à savoir une augmentation de 2.5 % des bases de cette indemnité afin de couvrir les frais liés à l'inflation.

Mme le Maire indique que le taux d'inflation est actuellement estimé à 1 % et présente une simulation d'augmentation des bases du régime indemnitaire de 1 %, 1.5 % et 2 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE** d'augmenter de 1 % les bases de l'Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'Expertise (IFSE) à compter du 1^{er} janvier 2026.

3. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 – CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026.

Ceux-ci seront recrutés à compter du 6 janvier 2026, date de leur première formation, jusqu'au 15 février 2026.

La dotation de recensement attribuée par l'état s'élève à 3 472 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la création de 4 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026.

Chaque agent percevra une rémunération en qualité d'agent saisonnier contractuel de droit public (article L.332-23.2° du CGPF) suivant l'indice brut 367, majoré 366, auquel s'ajoutera, s'il y a lieu, le supplément familial de traitement.

Chaque agent recevra une indemnité de 20 € pour chaque séance de formation.

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES – APPROBATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2025 ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2026

Mme le Maire rappelle que la co-construction d'un Pacte Solidarité Jeunesse tout au long de l'année 2024 a mené à proposer de financer les futurs coûts de fonctionnement à charge de la Communauté de communes par une hausse progressive de la fiscalité communautaire, combinée à une contribution des communes par prélèvement sur les attributions de compensation.

Ce financement via les attributions de compensation a été acté en 6 années et nécessite une révision libre des attributions de compensation chaque année.

Le Conseil Communautaire avait proposé une révision libre des Attributions de Compensation au titre de l'année 2025, tenant compte de la volonté des communes de participer à l'effort financier découlant du Pacte Solidarité Jeunesse.

Mme le Maire rappelle les montants 2025 pour la commune de Grièges et présente la proposition d'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2026 :

	Attribution de compensation année N-1	Pacte Solidarité Jeunesse Montant à défalquer	Attribution de compensation année N
2025	132 762.30 €	- 6 369.86 €	126 390.44 €
2026	126 390.44 €	- 6 530.07 €	119 860.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le montant qui sera versé par la Communauté de communes de la Veyle à la commune au titre de l'attribution de compensation pour l'année 2025, soit 126 390.44 €,

APPROUVE le montant qui sera versé par la Communauté de communes de la Veyle à la commune au titre de l'attribution de compensation pour l'année 2026, soit 119 860.37 €.

5. VIREMENT DE CREDITS

Mme le Maire rend compte de sa décision prise par délégation - Virement de crédits pour la création du site internet suite à piratage

Article 2051 (20) – Concessions et droits similaires	+ 9 700 €
Article 2152 (21) – Installations de voirie	- 9 700 €

6. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Raymond CUERQ :

3 offres ont été reçues pour le remplacement de la chaudière de l'école.

Un devis est en cours pour l'achat d'un groupe électrogène.

Les panneaux d'information ont été installés au jardin des simples.

Le stade rencontre des problèmes de taupinières et de drainage.

Annie Sandrin :

Le site internet est en cours de reconstruction. Une quarantaine de pages du site primitif a été supprimé.
Le bulletin municipal a été livré et sera distribué courant semaine prochaine.

Christian LORIN :

Le curage des fossés de la route des 4 arches a été reporté cause inondation.

Thierry CHARVET :

Point urbanisme

Marie-Claude FILET :

Installation d'abri vélo à l'école

L'association du restaurant scolaire recherche un(e) cantini(er)ère pour remplacement cause maladie.

Jean Jacques BONNOT :

La mise en place des fascines du 3^e carré du jardin des simples est presque achevée.

Les colis de Noël ont été réceptionnés et seront distribués entre Noël et le Jour de l'An.

Le repas du CCAS aura lieu le 10 janvier 2026.

Catherine SAN JUAN :

Mise en place d'un container pour cartons bruns au PAV de la salle des fêtes.

Point sur la tarification 2026 votée au conseil du SMIDOM.

Collecte textile dans les écoles : après nouveau pointage, le gagnant est l'école publique de Grièges.

7. QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire présente le compte-rendu de l'étude de solarisation des bâtiments réalisée pour le groupe scolaire, les bâtiments techniques et la gravière.

En l'état actuel, le coût, les ratios de performance et le retour sur investissement, ne permettent pas d'envisager de tels travaux.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance
Catherine SANJUAN

Le Maire,
Annick GREMY